



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE,
DES STAGES ET DES BOURSES

Abidjan, le **16 SEPT 2026**

N° 064 /MAECI/SG/DFCSB/SDSB/KKC/26

COMMUNIQUE

Le Gouvernement algérien à travers le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique algérien offre trente (30) bourses d'études aux étudiants ivoiriens désireux de poursuivre leurs études supérieures de Licence, de Master, de Cycle Ingénieur et de Doctorat dans les Universités algériennes, au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- une demande adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique comportant les coordonnées complètes et exactes du candidat ainsi que ses cinq (05) choix de filières sélectionnées parmi les spécialités figurant sur la liste des formations proposées et leurs conditions ;
- une copie du baccalauréat et du relevé de notes du baccalauréat, de la licence pour le Master et du Master pour le Doctorat, à faire légaliser à la Mairie et à la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) ;
- un certificat médical ;
- un certificat de nationalité ivoirienne ;
- une photocopie des 03 premières pages du passeport en cours de validité ;
- deux (02) photos d'identité ;
- la traduction officielle de chaque document rédigé dans une langue autre que l'Arabe (Français ou Anglais).

Les filières avec mention sont les suivantes :

Mention bien :

- Sciences Médicales (avec la moyenne de SVT supérieure ou égale à 12/20).

Mention assez bien :

- Sciences Vétérinaires (avec la moyenne de SVT supérieure ou égale à 10/20).
- Architecture (avec la moyenne de Math supérieure ou égale à 10/20).

Les dossiers de candidature sont à déposer auprès de la Direction de la Formation Continue, des Stages et des Bourses du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, **le plus tôt possible.**



Secrétaire Général Adjoint

Kapiélétien SORO
Ambassadeur

